Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212201685-20260213-2026_06_13-DE

Perros-Guirec
Côte de Granit Rose

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
DE L'OFFICE DE TOURISME DE PERROS-GUIREC
du 13 FEVRIER 2026

Nombre de Membres du Comité Directeur : 16
Nombre de Membres du Comité Directeur présents : 16

L'an Deux Mil vingt-six, le treize du mois de février, à 18 H 00, le Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé au club des navigateurs de Perros-Guirec sous la présidence de **Monsieur Erven LEON**, **Président de l'Office Municipal du Tourisme**.

.

Etaient présents :

Mesdames : Rosine Danguy des Deserts - Laurence Thomas - Armelle Di Tommaso - Marie Nicolas – Christelle Tilly-Launay- Catherine Pontailler Véronique Bourges – Aurélie Le Foll – Véronique Le Tynevez

Messieurs : Patrick Loisel - Pierre-Henri Journe - Philippe Passaret – Devrig Le Guillouzer – Pierrick Rousselot – Alexis Glorieux

OBJET : SUPPORT ADMINISTRATIF

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212201685-20260213-2026_06_13-DE

Le Président explique aux Membres du Comité de Direction que l'Office Municipal de Tourisme fait appel au service de la commune pour la gestion financière, le suivi comptable et la collecte de la taxe de séjour.

L'Office Municipal de Tourisme s'engage à verser une compensation financière à la commune en fin d'exercice.
Le montant de cette prestation est fixé à 37 243 € pour l'exercice 2026.

Cette prestation figure dans la convention d'objectifs signée entre l'Office Municipal de Tourisme et la Ville de Perros Guirec par délibération en date du 14 janvier 2021.

DÉCISION DU COMITÉ DIRECTEUR
Adoptée à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré
Le 13 FEVRIER 2026
Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT

